

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 42929 du 2 juin 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1512081S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 92458 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424061S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> juillet 2015:

<b>Jirot, Denis</b>	Nigend : 137 208	Numéro de livret de solde : 5 323 155
<b>Genoist, Thierry</b>	Nigend : 133 209	Numéro de livret de solde : 5 295 257

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juillet 2015:

<b>Stourm, Philippe</b>	Nigend : 109 490	Numéro de livret de solde : 5 174 285
-------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2015:

<b>Moutfi, Yann</b>	Nigend : 311 249	Numéro de livret de solde : 8 092 246
<b>Barru, Wilfrid</b>	Nigend : 197 153	Numéro de livret de solde : 8 053 339

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juin 2015.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*  
C. DUPOUY